

AGENCE DES ORMES

18 septembre 2026

Barème des Honoraires

Les honoraires peuvent être à la charge de l'acquéreur ou du vendeur conformément au mandat signé.

- Forfait de 7 500 € TTC jusqu'à 75 000 €
- Forfait de 10 000 € TTC au-dessus de 75 000 jusqu'à 170 000 €
- Forfait de 12 000 € TTC au-dessus de 170 000 € jusqu'à 200 000 €
- 6 %TTC à partir de 201 000 €
- 5% TTC à partir de 500 000 €
- 10% TTC sur les terrains constructibles

- Forfait de 3500 € TTC pour les garages et parking

- Rédaction avis de valeur 140,00 € TTC
(Remboursé si le bien est vendu par nos soins)